

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 080-218006609-20230405-DEL_02_050423-DE

Séance du 5 avril 2023

Délib. n° 02/050423

L'An deux mil vingt trois, le cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 10

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

30/03/2023

Secrétaire de séance :

Mr BURLAT Julien

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BURLAT Julien	Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime
Mme LECAT Vanessa	Mme GRIMAUX Brigitte	Mme SZAREK France
Mme GRIFFON Brigitte		

Absent(s) excusé(s) : Mme LESTURGEZ Mylène

Pouvoir(s) : Mme LESTURGEZ Mylène à Mr LEPOIX Pierre

Objet : **Budget Annexe 2023**
Lotissement « La Cranière »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée applicable aux communes de moins de 500 habitants,

Vu la délibération n° 06/230323 en date du 23 mars 2023, créant un budget annexe pour le futur lotissement « La Cranière »,

Le Maire donne lecture du budget annexe 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 361 800,00 € pour la section de fonctionnement et à 307 000,00 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 10 voix pour et 1 abstention :

- **1°) d'adopter** le Budget Annexe 2023 – Lotissement « La Cranière », équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 361 800,00 € en section de fonctionnement et à 307 000,00 € pour la section d'investissement.
- **2°) d'autoriser** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

